



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

COMMUNICATION N° 05/2018

Successions en déshérence de

Madame et Monsieur M.O. & J.O.



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le Conseil communal a autorisé la Municipalité, en date du 2 novembre 2015, à accepter sa part légale aux successions en déshérence de Madame M.O. et de Monsieur J.O. selon les inventaires établis par la Justice de Paix du district de Lavaux-Oron (cf. préavis 14/2015).

L'Administration cantonale des impôts nous informe que l'actif successoral net, après paiement des factures diverses, des frais de bénéfice d'inventaire (Mme), d'approbation des comptes et de levée, de la rémunération de l'administrateur officiel, des frais de garde-meubles (loyers), du débarrasage du garde-meubles et du paiement avancé par le service cantonal d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) pour régler une procédure annexe, était de CHF 728'290.75, lequel a été réparti comme suit :

- Etat de Vaud	CHF	364'145.35
+ remboursement de l'avance pour procédure	CHF	1'000.00
		<hr/>
	CHF	365'145.35
- Commune de Bourg-en-Lavaux	CHF	364'145.40
./.. émoluments revenant à l'Etat	CHF	3'641.45
		<hr/>
	CHF	360'503.95

Ce montant ayant été versé sur le compte de la commune, les successions sont ainsi définitivement closes.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 août 2018

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti